



Fiche d'inscription TENDANCE

(Merci d'écrire en majuscule)

Nom (de l'adhérent) :Prénom :

Adresse:

Code postal: Ville:

Profession (de l'adhérent):..... Date de naissance:/...../.....

Téléphone portable des parents pour les mineurs:

Téléphone portable de l'adhérent mineur si nécessaire:

Adresse Email:@..... (attention aux points et tirets)

>> Merci de bien préciser téléphone et adresse mail pour que nous puissions communiquer facilement avec vous.

Parents ou tuteur légal pour les élèves mineurs

Nom: Prénom:

Profession: Téléphone :

Nom: Prénom:

Profession: Téléphone :

Compléter et barrer les mentions inutiles

Je soussigné(e)

> autorise* / n'autorise pas* l'utilisation de photos de danse de moi-même* / de mon enfant* prises lors des activités du Studio de danse (cours, spectacles affiches, site de l'association ...).

> certifie avoir souscrit pour moi-même* / pour mon enfant* une Assurance Responsabilité Civile.

> certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association STUDIO TENDANCE et m'engage à le respecter.

* barrer la mention inutile

Fait à Le

Signature de l'adhérent

Signature du responsable légal pour les mineurs

A compléter par l'association

CHOIX DU COURS		PAPIERS FOURNIS
<input type="checkbox"/> Danse rythmée Senior	<input type="checkbox"/> Heels / Cabaret	<input type="checkbox"/> Certificat médical
<input type="checkbox"/> Baby Dance	<input type="checkbox"/> Lyrical Jazz	<input type="checkbox"/> Adhésion Asso – 35€
<input type="checkbox"/> Mini dance	<input type="checkbox"/> Hip Hop Girly Style	<input type="checkbox"/> Adhésion annuelle
<input type="checkbox"/> Pop Dance	<input type="checkbox"/> Comédie musicale
<input type="checkbox"/> Street	<input type="checkbox"/> Atelier chorégraphique	<input type="checkbox"/> Tenue

Règlement Intérieur de l'Association STUDIO TENDANCE

Article 1 : Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'Association STUDIO TENDANCE, ci-après désignée « l'Association ». Il s'applique à tous les membres de l'Association et est accessible sur le site web de l'Association.

Article 2 : Adhésion et Conformité au Règlement Intérieur

Chaque membre s'engage à :

- Avoir été informé.e du présent règlement et en accepter les termes.
- Se conformer durant toute l'année sportive aux articles de ce règlement.

Article 3 : Tenue et Équipement

Les adhérents doivent :

- Se présenter aux cours avec une paire de chaussures propres, sans talons pointus, réservées exclusivement à l'usage de la danse.
- Porter une tenue adaptée et respectueuse des normes de décence et de sécurité.

Article 4 : Respect des Horaires

Chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les horaires des cours auxquels il/elle est inscrit.e.
- Informer les responsables en cas d'absence ou de retard, dans la mesure du possible.

Article 5 : Certificat Médical

- Le certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique de la danse doit être fourni obligatoirement dans le mois courant de l'inscription.
- Aucun membre ne pourra participer aux cours sans avoir fourni ce certificat.

Article 6 : Cours d'essai

- Un cours d'essai peut être offert dans la limite des places disponibles. Pour cela, merci de nous transmettre la fiche d'inscription complétée. A la suite du cours d'essai ; l'élève pourra s'inscrire en ajoutant les paiements, son certificat médical.
- Aucun membre ne pourra participer aux cours sans avoir fourni ce certificat.

Article 7 : planning annuel

- La saison demeurera en septembre et se terminera en juin
- Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances et les jours fériés.

Article 8 : Ateliers/séances

- Ils sont assurés, selon les jours et heures figurant au planning présenté lors de l'inscription. Les ateliers seront assurés par Ambre Rimbert, elle est autorisée à changer un(e) élève de niveau après une période d'essai et d'apporter des modifications aux horaires de cours si nécessaire. Une seule séance d'essai gratuit est possible en début d'année.

Article 9 : Absence

- En cas d'absence d'un professeur, l'Association se réserve le droit d'annuler le(s) cours sans donner lieu à un remplacement, et s'engage à en informer les parents dans les meilleurs délais

Article 10 : Respect et Convivialité

- Tous les membres doivent adopter un comportement respectueux et cordial envers les autres membres, les enseignants et le personnel administratif. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion de l'Association.

Article 11 : Responsabilité et Sécurité

- L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans les locaux. Les membres sont invités à prendre soin de leurs biens personnels et à souscrire une assurance individuelle si nécessaire.

Article 12 : Modification du Règlement Intérieur

- Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Conseil d'Administration selon les besoins et les circonstances. Les membres seront informés de toute modification via les moyens de communication officiels de l'Association.

Article 13 : Acceptation du Règlement

- L'adhésion à l'Association emporte adhésion au présent règlement intérieur. En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration de l'Association se réserve le droit de prendre toutes mesures qu'il estime nécessaires, y compris l'exclusion du membre.

Article 14 : Cas de remboursement

- Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne pourra être effectué après le début des cours.